

Anne Benoit

Docteure en droit

Le partage vertical
des compétences en tant que
garant de l'autonomie des
Etats fédérés en droit suisse et
en droit américain

Table des matières

Table des matières	V
Bibliographie	XI
Liste des abréviations	XXI
Introduction	1
I. Exposé de la problématique.....	1
1. Le point de vue américain sur le rôle de la juridiction constitutionnelle en tant que gardienne du fédéralisme	1
2. Définition du fédéralisme et répartition verticale des compétences	3
II. Buts de la thèse.....	5
1. En général	5
2. Limites de la thèse.....	6
III. Justification de l'approche comparative	7
1. Analogies quant aux fondements	7
2. Analogies et différences structurelles	9
3. Différence d'échelle	11
IV. Synthèse et plan de la thèse	11
Titre I Principes et règles régissant le partage vertical des compétences	13
Chapitre 1 Principe d'attribution.....	13
§1 En Suisse : articles 3 et 42 de la Constitution	13
§2 Aux Etats-Unis : le X ^e Amendement.....	17
Chapitre 2 Détermination de la ligne de partage	21
§1 Dispositions attributives de compétences dans la Constitution suisse.....	21
I. Attributions expresses.....	21
1. Classification selon l'objet.....	22
2. Classification selon l'extension.....	24
3. Typologie des compétences fédérales selon leur effet sur les attributions des cantons.....	27
A. Compétences exclusives.....	28
B. Compétences concurrentes	30
C. Compétences parallèles	32
D. Typologie utilisée dans la Constitution de 1999	32
4. Compétence signifie-t-elle obligation d'agir ?	36
II. Interprétation des normes attributives de compétences	38
III. Compétences implicites.....	41
IV. Attributions constitutionnelles de compétences aux cantons ...	44

§2	Dispositions attributives de compétences dans la Constitution des Etats-Unis	46
I.	Attributions expresses.....	46
1.	En général	46
2.	Typologie des compétences fédérales selon leur effet sur les compétences des Etats fédérés	48
II.	Interprétation des normes attributives de compétences	52
III.	Compétences implicites.....	57
IV.	Attributions constitutionnelles de compétences aux Etats.....	59
§3	Synthèse	61
Chapitre 3	Partage des compétences exécutives	63
§1	Généralités.....	63
§2	Partage des compétences de mise en œuvre en Suisse	64
I.	Article 46 de la Constitution.....	65
1.	Principe	65
2.	Caractère obligatoire et justiciabilité	68
II.	Délégations aux cantons figurant dans la Constitution ou dans des lois fédérales	70
1.	Délégations expresses	70
2.	Cas particulier : compétences fédérales limitées aux principes ..	75
§3	Partage des compétences de mise en œuvre aux Etats-Unis	76
§4	Synthèse	80
Chapitre 4	Dérogations au principe des compétences limitées et énumérées de l'Etat central.....	83
§1	Traités internationaux.....	83
I.	Traités internationaux et système suisse de répartition des compétences	83
II.	Traités internationaux et système américain de répartition des compétences	86
§2	La clause d'urgence en droit suisse	90
§3	Législation d'urgence et « war powers » aux Etats-Unis	93
§4	Synthèse	96
Titre II	Règles de conflit.....	99
Chapitre 1	Primauté du droit fédéral	99
§1	Notion.....	99
I.	En Suisse	99
II.	Aux Etats-Unis	103
III.	Synthèse.....	107
§2	Application.....	107

I.	En Suisse	107
1.	Définition du conflit de normes	108
2.	Violation du partage des compétences n'entraînant pas un conflit de normes.....	110
3.	Conflit de normes ne reposant pas sur une violation du partage des compétences.....	113
II.	Aux Etats-Unis	126
1.	Primauté du droit fédéral comme règle de conflit de normes ...	126
2.	Primauté du droit fédéral et « preemption ».....	128
III.	Synthèse.....	141
Chapitre 2 Autres principes limitant l'exercice des compétences des Etats fédérés.....		143
§1	En Suisse : principe de fidélité confédérale	143
§2	Aux Etats-Unis	148
§3	Synthèse	149
Titre III Protection de l'autonomie des Etats fédérés		151
Chapitre 1 Limites aux compétences de l'Etat central		151
§1	La problématique des limites intrinsèques et extrinsèques aux Etats-Unis.....	152
I.	Clause du commerce inter-étatique	152
1.	Avant 1937 : limites essentiellement intrinsèques	153
2.	Après 1937 : de l'absence de limites aux limites extrinsèques .	154
3.	Situation actuelle : retour des limites intrinsèques puis extrinsèques.....	157
II.	« Conditional spending ».....	161
§2	En Suisse	169
I.	Limites intrinsèques.....	169
II.	Limites à l'exercice des compétences fédérales	169
§3	Synthèse	173
Chapitre 2 Mise en œuvre du droit fédéral par les Etats fédérés.....		175
§1	En Suisse	175
§2	Aux Etats Unis	177
I.	Interdiction de contraindre les Etats à mettre en oeuvre le droit fédéral: les arrêts <i>New York</i> et <i>Printz</i>	177
II.	Mesure dans laquelle une mise en œuvre du droit fédéral par les Etats est autorisée.....	181
III.	Conséquences pour l'autonomie des Etats	184
§3	Synthèse	185
Chapitre 3 Le principe de subsidiarité.....		187

§1	En Suisse	187
I.	Les consécration constitutionnelles	187
II.	Portée.....	190
III.	Principe de subsidiarité comme limite à l'exercice des compétences fédérales	194
IV.	Justiciabilité.....	195
V.	Synthèse.....	197
§2	Existence d'un principe de subsidiarité aux Etats-Unis ?	197
I.	En tant que limite à l'attribution de compétences à l'Union ..	198
II.	En tant que limite à l'exercice des compétences de l'Union ..	199
§3	Synthèse	200
Titre IV Contrôle judiciaire		201
Chapitre 1 Contrôle des normes par les Cours suprêmes		203
§1	Type de contrôle.....	203
I.	En Suisse	203
II.	Aux Etats-Unis	205
§2	L'immunité des lois fédérales	206
I.	En Suisse : immunité juridique.....	206
1.	Principe	206
2.	Tempéraments.....	213
II.	Aux Etats-Unis : immunité de fait des lois fédérales	218
III.	Synthèse.....	223
§3	Voies de droit	224
I.	En Suisse	224
1.	Contrôle abstrait sur une norme cantonale.....	224
2.	Contrôle abstrait sur une norme fédérale	225
3.	Contrôle concret sur une norme cantonale.....	227
4.	Contrôle concret sur une norme fédérale	228
II.	Aux Etats-Unis	228
1.	Juridiction originaire (procédure par voie d'action)	229
2.	Juridiction sur recours	230
§4	Griefs.....	231
I.	En Suisse	231
1.	Lorsque la norme attaquée est une norme cantonale.....	231
2.	Lorsque la norme attaquée est une norme fédérale	234
II.	Aux Etats-Unis	234
§5	Qualité pour agir et pour défendre	235
I.	En Suisse	235
1.	Qualité pour agir	235
A.	Particuliers.....	235

B. Autorités et collectivités publiques	238
2. Qualité pour défendre.....	241
II. Aux Etats-Unis	241
1. Qualité pour recourir	242
A. Particuliers.....	243
B. Collectivités publiques et autorités.....	245
2. Qualité pour défendre : l'immunité juridictionnelle des Etats ..	247
A. Principe	247
B. Tempéraments	249
C. Immunité juridictionnelle de l'Union.....	251
§6 Synthèse	252
Chapitre 2 Examen par les tribunaux : les moyens d'éviter les conflits...255	
§1 En droit suisse : l'interprétation conforme	255
§2 En droit américain	258
I. Principe de l'évitement des problèmes constitutionnels.....	258
II. Invalidation « abstraite » : renvoi	260
III. Exigences de texte clair (« clear statement »)	261
§3 Synthèse	265
Chapitre 3 Effet du jugement : Conséquence juridique de l'application du principe de la primauté du droit fédéral	267
§1 En droit suisse	267
I. Norme cantonale contraire au droit fédéral	267
1. Principes.....	267
2. Contrôle abstrait des normes	270
3. Contrôle concret des normes	273
II. Droit fédéral contraire au partage des compétences	275
§2 En droit américain	276
I. Principes	276
II. Invalidation « concrète » et « abstraite »	278
III. Invalidation partielle.....	284
IV. Effet rétroactif	286
§3 Synthèse	287
Conclusion	289